

relever ses paroles exactes—que l'établissement et l'énonciation de principes directeurs sur les salaires, les prix et les profits au Canada seraient utiles. Il a recommandé la création d'un organisme qui serait considéré et qu'on chargerait d'énoncer annuellement, après étude, un ensemble de principes directeurs au Canada.

• (5.40 p.m.)

Je lui ai demandé s'il croyait que le Conseil économique du Canada était l'organisme approprié pour énoncer une politique de principes directeurs et si de fait il disposait du personnel, des cadres et des connaissances voulus. Le professeur Neufeld croyait que oui. Je croyais personnellement, et à la lumière du rapport du Conseil économique, j'aimerais préciser mon opinion, que le Canada aurait davantage à ce que le Conseil économique énonce tous les ans une politique de principes directeurs sur les salaires, les bénéfices et les prix.

Sauf erreur, mon point de vue est partagé par le député de Burnaby-Coquitlam, il pense aussi que ceci serait très désirable et très utile pour le Canada. Le député de Burnaby-Coquitlam a répété qu'il nous fallait une économie planifiée et des instances. Mais quand une de ces instances signale l'absence d'une politique générale de principes directeurs, il prend la parole à la Chambre à peine trois heures plus tard et propose une motion contraire à la recommandation.

M. Douglas: Le Conseil offre-t-il des avis ou impose-t-il des décisions?

M. Basford: J'aimerais citer quelques extraits tirés du troisième rapport annuel du Conseil économique du Canada. Je cite d'abord un extrait tiré de la section qu'on trouve à la page 176, ayant comme titre «Politique des revenus dans un cadre canadien—étude des possibilités»:

D'après l'expérience acquise à l'étranger, une politique des revenus peut, en certains cas, avoir d'heureux effets, même s'ils ne sont que provisoires, du point de vue de la conciliation des objectifs des prix et de l'emploi. Toutefois, l'établissement d'une telle politique sur une base assez large—et on en arrive bientôt à cette base pour des raisons de justice et de nécessité d'obtenir l'appui populaire—soulève de graves difficultés.

On continue en disant que le contexte canadien ne se prête pas facilement à une politique de principes directeurs:

Selon ces critères, on peut le constater, le Canada est loin de présenter le lieu idéal pour l'établissement d'une politique des revenus. Nous y trouvons non seulement de fortes disparités économiques régionales, mais aussi une répartition entre le fédéral et les provinces de la compétence

législative dans quelques-uns des principaux secteurs compris dans les cadres d'une politique des revenus, notamment les relations ouvrières:

«Au Canada, les politiques publiques en matière de relations industrielles relèvent à la fois du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. A chacun, toutefois, appartient un champ d'action délimité par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les interprétations qu'en ont données les tribunaux. Dans les domaines des relations ouvrières, ces interprétations ont assigné le rôle principal aux provinces tout en laissant au gouvernement fédéral un secteur plutôt restreint mais difficile.»

Aucun d'entre nous n'a eu l'occasion d'étudier le rapport du Conseil économique comme nous aurions voulu le faire avant d'avoir à parler sur une politique des prix cet après-midi. A mon avis, après lecture des résumés parus dans les journaux et celle de quelques chapitres pertinents du rapport, il est assez clair que le Conseil économique estime qu'une politique des revenus ou une politique de principes directeurs ne conviendrait pas au Canada pour un certain nombre de raisons. C'est en partie à cause du fait que nous n'avons pas dans un gouvernement central l'autorité voulue pour traduire une politique des revenus ou des principes directeurs en une politique efficace, étant donné que les secteurs que toucherait une politique de principes directeurs relèvent de la juridiction provinciale. Le gouvernement fédéral pourrait donc formuler n'importe quelle politique mais tout gouvernement provincial parviendrait facilement et rapidement à la contrecarrer dans les limites de sa propre compétence. Donc toute politique ou directive touchant le revenu se verrait réduite à néant.

Un autre point fort inquiétant en matière de politique nationale du revenu—point que fait ressortir l'exposé annuel du Conseil économique—réside dans les différences économiques qu'on observe, d'une région à l'autre du pays. Lorsqu'il se produit une poussée inflationniste, un accroissement trop accentué des affaires, cela commence à Montréal et à Toronto pour ensuite continuer en direction de l'Ouest. Par contre, les provinces de l'Atlantique ne se ressentent pas pour autant des effets de l'inflation et ne connaissent pas d'intensification cyclique des affaires. Il peut donc y avoir pression inflationniste, intensification de la demande et hausse des prix dans un secteur du pays, et rien d'analogue dans les autres.

Le Conseil économique se demande comment nous pouvons établir une politique des revenus pour le Canada, alors que nous avons à la fois de telles situations économiques très différentes dans des régions distinctes. La lecture rapide et partielle de l'étude du Conseil m'indique qu'il préférerait constater beaucoup plus de politiques de développement économique régional. Je parle de programmes visant à